



## ASSOUPLISSEMENTS À VENIR ET LIEUX DE CULTE

*Les règles selon les paliers de couleur demeurent les mêmes :*

**Zone rouge** : messes 25 personnes / 25 pour funérailles/mariages/baptêmes

**Zone orange** : messes 100 personnes / 25 pour funérailles/mariages/baptêmes

**Zone jaune** : messes 250 personnes / 50 pour funérailles/mariages/baptêmes

**Zone verte** : messes 250 personnes / 50 pour funérailles/mariages/baptêmes

## LES PRÉARRANGEMENTS FUNÉRAIRES

Nous vous rappelons qu'à partir du moment où un service funéraire a été rendu (creusage de fosse, inhumation, etc.) il n'y a plus de préarrangement, car le contrat préalable a été rempli et exécuté. Un préarrangement ne concerne qu'un service à venir et non encore rendu (comme la concession anticipée d'un lot ou d'une niche qui servira ultérieurement, le paiement anticipé pour le creusage d'une fosse et l'inhumation, etc.). Si vous concédez un lot ou une niche au moment du décès d'une personne qui est alors inhumée, ce n'est pas un contrat de préarrangement, car le service est rendu.

### *La consultation du registre gouvernemental des préarrangements*

Chaque fois que vous préparez un contrat constituant un préarrangement, vous devez **obligatoirement** consulter préalablement le registre gouvernemental pour vous assurer qu'il n'existe pas ailleurs un autre contrat de préarrangement. Une preuve de cette vérification doit être remise au contractant.

**ATTENTION** : chaque fois que vous concédez un lot de cimetière ou une niche à l'occasion d'un **décès** et que vous procédez alors à l'inhumation (corps ou cendres), vous devez quand même vérifier **obligatoirement** le registre gouvernemental pour vous assurer qu'il n'y aurait pas ailleurs un contrat de préarrangement funéraire. Une preuve de cette vérification doit être remise à la succession.

### *Plus d'informations sur les préarrangements funéraires*

Vous trouverez **en annexe** à ce Relais un document d'information de huit pages publié par les chanceliers du Québec. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418-723-9006.

**Yves-Marie Mélançon, v.é.**  
Chancelier



## 28 MAI : FÊTE DE SAINT-GERMAIN DE PARIS

Le vendredi 28 mai prochain à 11 h, M<sup>gr</sup> Grondin célébrera une messe réservée aux prêtres résidents de l'archevêché dans le cadre de la retraite annuelle.

La célébration sera dédiée à Saint-Germain, patron du diocèse de Rimouski, dont la fête est le 28 mai. Les personnes intéressées à visionner cette messe peuvent le faire par le lien suivant :

**Lien Zoom:**

<https://us02web.zoom.us/j/5254715674?pwd=dytkSlJclNBVlVoYWp2NXl5MTc4Zz09>

## FÊTE BOUDDHISTE DE VESAKH

Le mercredi 26 mai 2021 était célébrée la fête bouddhiste appelée **Vesakh**. Le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux a publié un message intitulé « *Bouddhistes et chrétiens : promouvoir une culture du soin et de la solidarité.* »

La fête de Vesakh souligne chaque année la naissance, l'illumination et le décès de **Gautama Bouddha, le Sage éveillé**. Au point 4 de la lettre, on



peut y lire une citation du **Dhammapada**, qui est le plus ancien texte bouddhiste « *...Se hâter de faire le bien et écarter sa pensée du mal; car de celui qui fait le bien avec indolence, l'esprit se plait dans le mal.* »

Le message intégral du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux est disponible **en annexe** du Relais.

## DISTINCTION POUR LE PEINTRE MATANAIS PHILIPPE GIROUX

L'artiste peintre de Matane, M. Philippe Giroux, a reçu une mention d'excellence pour son



tableau « **Autoportrait d'un peintre pêcheur** » de la Camelback Gallery, une galerie d'art visuelle américaine qui expose des artistes de partout sur la planète. Le tableau de l'artiste matanaïse marie ses deux passions, la pêche et la peinture.

Vous pouvez juger vous-mêmes du talent exceptionnel de cet artiste de chez-nous en parcourant sa page Facebook « Philippe Giroux artiste peintre ».

**Ginette Larocque, agente de communications**

418 723-3320 poste 110

[ginette.larocque@diocaserimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocaserimouski.com)



1/ GIRARD, Jocelyn. *La foi s'oppose-t-elle à la raison?* Collection *La vie en questions*. Novalis, 2021. 32 p. **5,95 \$**.



Le théologien **Jocelyn Girard** enseigne à l'Institut de formation théologique et pastorale de Chicoutimi. Il est très actif sur les réseaux sociaux.

Quelques questions : *La foi est-elle supérieure à la connaissance? N'est-il pas exact que la science ne peut tout expliquer. Et puis, au fond, peut-on croire en la religion et en la science en même temps? Avec tact et ouverture, l'auteur répond à ces questions et à bien d'autres* que nous nous posons couramment sur les rapports entre la foi et la science.

*L'auteur étant bien au fait des perspectives récentes sur la question, ses réflexions laissent voir la possibilité d'une voie mitoyenne où foi et raison travaillent de concert. Des pistes de lecture supplémentaires permettront d'approfondir davantage la question.*

\* \* \*

2/ LESPINAY, Guy. *Comment vivre sa foi aujourd'hui?* Collection *La vie en questions*. Novalis, 2021. 32 p. **5,95 \$**.



Le P. **Guy Lespinay** est le fondateur du *Centre étudiant Benoît Lacroix*, un centre d'activités

catholiques pour étudiants et jeunes professionnels affilié à l'Université de Montréal.

Quelques questions : *Quel sens donner à la foi dans notre société sécularisée? Croyons-nous de la même manière que nous le faisons auparavant? Et puis, au fond, quelle est la mission des chrétiens dans le monde? Avec passion et conviction, l'auteur répond à ces questions et à bien d'autres* que nous nous posons couramment sur la vie de foi aujourd'hui.

Dans un langage accessible, il rappelle toute la force de l'expérience de la rencontre de Dieu et la pertinence de la foi chrétienne. *Des pistes de lecture supplémentaires permettront d'approfondir davantage la question.*

RDes/ [desro7@globetrotter.net](mailto:desro7@globetrotter.net)

**Vous pouvez commander par**  
**téléphone (418-723-5004)**  
**télécopieur (418-723-9240)**  
**courriel :**  
[librairiepastorale@globetrotter.net](mailto:librairiepastorale@globetrotter.net)

La librairie n'est ouverte que l'après-midi du lundi au vendredi.

**Gilles Beaulieu**, votre libraire, se fera toujours un plaisir de vous servir.



## Secteurs pastoraux

### ST-ANTOINE-DE-PADOUE

- **Samedi le 12 juin 2021**

À 18 h 30

En l'Église de Padoue

*Un enseignement sur St-Antoine-de-Padoue, suivi de la messe à 19 h 00*

- **Jeudi le 24 juin**

À 11 h 00

En l'Église de Padoue

*Messe en l'honneur de St-Jean-Baptiste, pour la Fête Nationale*

*Bienvenue à tous.*

**Réjeanne Ouellet**, présidente  
Fabrique de St-Antoine-de-Padoue



## Nécrologie



*À la Maison mère des Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, le 26 mai 2021, est décédée à l'âge de 96 ans, dont 75 ans de vie religieuse, **Soeur Murielle Michaud r.s.r.**, dite Marie de St-Élie du Carmel. Les sœurs de la communauté et les membres de la famille recevront les condoléances dans l'intimité le samedi 29 mai à compter de 12h30 à la Maison Mère des soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Les funérailles seront célébrées le samedi 29 mai à 14h, en la chapelle de la Maison Mère et de là aux Jardins commémoratifs Saint-Germain de Rimouski.*



Bulletin électronique d'information hebdomadaire publié par l'Archidiocèse de Rimouski

**Tombée du matériel : le mercredi qui précède la publication du jeudi.**

### Abonnement gratuit !

Invitez les gens de votre entourage, intéressés par les activités pastorales dans le diocèse, à s'abonner au bulletin hebdomadaire **Le Relais**. Pour être inscrit sur la liste d'envoi, il suffit de vous rendre sur notre page d'abonnement à l'adresse : <http://www.diocèsesrimouski.com/sd/relais/abonnement.html> ou envoyez votre nom et adresse courriel à [servdiocriki@globetrotter.net](mailto:servdiocriki@globetrotter.net)

### Publication d'un communiqué dans Le Relais

Vous pouvez faire parvenir vos communiqués d'intérêt général pour Le Relais à Ginette Larocque, agente de communications : [ginette.larocque@diocèsesrimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocèsesrimouski.com)



34, rue de l'Évêché Ouest  
Rimouski (Québec) G5L 4H5  
Tél. : 418-723-3320, poste 0  
Télé. : 418-722-8978

Le Relais est publié le jeudi,  
à toutes les semaines.

#### Rédaction et mise en page :

Francine Larrivée  
418-723-3320, poste 0  
[servdiocriki@globetrotter.net](mailto:servdiocriki@globetrotter.net)

#### Communiqués :

Ginette Larocque  
418-723-3320, poste 110  
[ginette.larocque@diocèsesrimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocèsesrimouski.com)

#### Webmestre :

Yves-Marie Mélançon  
418-723-9006  
[ymelan@diocèsesrimouski.com](mailto:ymelan@diocèsesrimouski.com)

### Archevêché de Rimouski : Curie & Services diocésains

34, rue de l'Évêché Ouest, Rimouski (Québec) G5L 4H5

Tél. : 418 723-3320 / Téléc. : 418-723-8978

<http://www.diocèsesrimouski.com> / [diocriki@globetrotter.net](mailto:diocriki@globetrotter.net)

CRÉPAULT, Jean - Délégué épiscopal à l'administration et  
Directeur du projet Cathédrale : [jcrepault@hotmail.com](mailto:jcrepault@hotmail.com) ..... poste 181

CÔTÉ, Claudine - Préparation au Mariage - [projetmariage@hotmail.com](mailto:projetmariage@hotmail.com) ..... poste 134

CÔTÉ, Jacques - Tribunal ecclésiastique - [jacques.cote@diocèsesrimouski.com](mailto:jacques.cote@diocèsesrimouski.com) ..... poste 129

DUBÉ, Madone - Adjointe administrative - [madone.dube@diocèsesrimouski.com](mailto:madone.dube@diocèsesrimouski.com) ..... poste 104

GOSELIN, Sylvain - Archiviste - [diocriki@globetrotter.net](mailto:diocriki@globetrotter.net) ..... poste 128

GRONDIN, Denis - Archevêque - [denis.grondin@diocèsesrimouski.com](mailto:denis.grondin@diocèsesrimouski.com) ..... poste 102

LACROIX, Charles - Formation à la vie chrétienne - [fvcriki@hotmail.com](mailto:fvcriki@hotmail.com) ..... poste 134

LAGACÉ, Guy - Vicaire général - [vicaire.general@diocèsesrimouski.com](mailto:vicaire.general@diocèsesrimouski.com) ..... poste 180

LAROCQUE, Ginette - Agente de communications - [ginette.larocque@diocèsesrimouski.com](mailto:ginette.larocque@diocèsesrimouski.com) ..... poste 110

LARRIVÉE, Francine - Secrétaire de l'Archevêque - [francine.larrivee@diocèsesrimouski.com](mailto:francine.larrivee@diocèsesrimouski.com) ..... poste 0

LECLERC, Annie - Catéchuménat - [catechufvc@gmail.com](mailto:catechufvc@gmail.com) ..... poste 135

MÉLANÇON, Yves-Marie - Chancelier - [chancellerie@diocèsesrimouski.com](mailto:chancellerie@diocèsesrimouski.com) ..... poste 111

PROULX, Marie-Line - Secrétaire - [marielineproulx@diocèsesrimouski.com](mailto:marielineproulx@diocèsesrimouski.com) ..... poste 106

### Institut de pastorale de l'Archidiocèse de Rimouski

49, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, Rimouski (Québec) G5L 4J2

<http://www.diocèsesrimouski.com/ipar>

CARDINAL, Pierre - Directeur - [ipastorale@diocèsesrimouski.com](mailto:ipastorale@diocèsesrimouski.com) ..... 418-721-0167

Vous pouvez consulter  
les différents bulletins électroniques  
des Services diocésains  
sur le site internet du diocèse :

<http://www.diocèsesrimouski.com/sd/ocs.html>



## Le registre gouvernemental des contrats d'arrangements funéraires préalables du Québec

Les informations contenues dans ce document sont des points de repère pour aider les fabriques, propriétaire d'un cimetière catholique. Il se veut un outil pour faciliter l'utilisation du registre des contrats d'arrangements préalables de services funéraires et pour se conformer au règlement le concernant. Il faut se référer à l'Office de protection du consommateur (OPC) pour une interprétation autorisée du règlement.

*La Loi sur les arrangements de services funéraires et de sépulture a été modifiée le 6 juin 2018. Cette loi, en vertu de son article 2, ne s'applique pas aux exploitants de cimetières religieux. Par ailleurs, les cimetières religieux concernés par le Règlement sur le registre des contrats d'arrangements préalables de services funéraires et des contrats d'achat préalable de sépulture. Ce règlement est en application depuis le 18 janvier 2021. Les fabriques de paroisse et les compagnies de cimetières catholiques romains doivent se soumettre aux exigences de ce nouveau registre.*

L'objectif visé est la protection du consommateur. Notons que des amendes sont associées aux manquements à la loi. Il importe donc d'être vigilant.

### **PRÉSENTATION DU REGISTRE** (résumé)

Voici en bref les exigences du registre pour votre fabrique :

1. Consulter le registre à chaque fois que vous effectuez une signature de contrat (concession de lots, niches, préarrangements) ou qu'il y a une sépulture. Cela est facile et ne prends que quelques minutes.
2. Remettre une preuve de consultation au « client » et en garder une au dossier.
3. Inscrire et payer tout nouveau contrat conclu dans les 45 jours de la signature. Les contrats à inscrire au registre sont : les concessions de lot ou de niches et, s'il y a lieu, les préarrangements pour l'inhumation seulement; vous n'avez pas à inscrire les préarrangements pour la célébration des funérailles.
4. Inscrire tous les contrats conclus avant le 18 janvier 2021 dont le premier concessionnaire est toujours vivant. Vous avez jusqu'au 18 juillet 2023 pour ce faire.

### **PRÉPARATION**

Avant de faire des inscriptions au registre, et pour y avoir accès, il faut se préparer.

1. Faire la mise à jour des dossiers et identifier ceux dont le premier concessionnaire est toujours vivant. S'il y a lieu, faire le relevé des préarrangements concernant l'inhumation ou la mise en niche.

Note : Pour les fabriques qui ont à administrer plusieurs cimetières, il est avantageux de gérer les dossiers de lot au même endroit et par une seule personne responsable (plus il y a de personnes qui y travaillent, plus il faut créer d'accès au registre).

2. Création de l'accès à ClicSecur. Voir vidéo et documents de l'association des cimetières : <https://www.accquebec.com/fr/capsule-dinformation-registre-opc>
3. Création de l'accès au registre en ligne de l'OPC.
4. Obtention d'une carte de crédit.
5. Décider d'un code pour les contrats.  
Certaines fabriques gèrent plus d'un cimetière. Vous avez peut-être les mêmes numéros de lot qui reviennent d'un cimetière à l'autre. Il est opportun de différencier ces numéros pour le registre de l'OPC.

Exemple pour la fabrique Notre-Dame-de-l'Espérance :

Saint-Laurent	STL	Sainte-Marie	STM
Sainte-Anne	STA	Précieux-Sang	PS
Préarrangements	CDF (certificat dépôt funéraire)		

Ainsi : le code du lot 16 du cimetière de Sainte-Marie serait STM-16.

Pour les urnes, on peut ajouter un U devant le numéro (ex : STM-U16).

6. Modifier votre modèle de contrat de concession et les autres formulaires pertinents (renouvellement de contrat, désignation d'un titulaire, fiche de lot) pour ajouter :
  - Date de naissance;
  - Noms des parents;
  - Montant à payer à l'OPC;
  - Numéro pour l'OPC (pour la fiche interne seulement).

## **CONSULTATION DU REGISTRE**

Quand consulte-t-on le registre? :

- Au moment d'une sépulture;
- À l'achat d'un contrat, d'un lot, d'une niche, de préarrangements, etc.

Étapes :

1. Obtenir tous les renseignements nécessaires (date de naissance, nom des parents);
2. Aller vérifier dans le registre s'il y a une inscription à ce nom;
3. Imprimer la preuve de consultation en deux copies : une copie à remettre au « client » et l'autre pour votre dossier.  
Note : présentement, la preuve comporte une mention spécifiant que le registre est incomplet.

***La CONSULTATION est OBLIGATOIRE et gratuite***

Il faut consulter le registre et remettre la preuve de consultation au client, même si cette démarche vient d'être effectuée dans une maison funéraire.

... Attention :

Quand des noms peuvent s'écrire de différentes manières (ex : Naud, Nault, Neault), essayez les diverses façons si vous n'êtes pas certain de l'orthographe. En cas de doute, n'inscrivez pas un nom incertain.

... Confidentialité :

Seuls les vendeurs de biens et services sont autorisés à accéder au registre et à le consulter.

Les personnes suivantes peuvent être informées d'un contrat : l'acheteur d'un contrat, le bénéficiaire des biens prévus à un contrat, son successible (héritier ou successeur), un liquidateur, un mandataire, un tuteur ou un curateur.

**COMMENT INSCRIRE UN NOUVEAU CONTRAT AU REGISTRE**

1. Avoir tous les documents en main;
2. Avoir une carte de crédit pour effectuer le paiement obligatoire (10\$ sous 1,000\$ et 30\$ pour 1,000\$ et plus);
3. Respecter le délai, soit 45 jours après la vente;
4. Aller dans le registre de l'OPC à <inscrire un nouveau contrat > et suivez chacune des étapes. Cliquer sur enregistrer;



5. Effectuer le paiement comme demandé et cliquer ensuite sur générer une attestation (reçu pour vos dossiers).

**Astuce :** À la page d'inscription de la carte de crédit, sous le numéro de la carte, il y a un espace « NOTE ». Vous pouvez y inscrire le nom du concessionnaire et le numéro de contrat afin que ces infos se retrouvent sur la confirmation de paiement envoyée par courriel. Sinon, on ne sait pas à quel contrat se réfère le paiement.

6. On reçoit ensuite une confirmation par courriel de ce paiement.

**NOTE :** Si une fabrique fait un préarrangement concernant seulement la célébration d'un service religieux (funérailles, célébration de la Parole ou commémorative), ne pas inscrire ce préarrangement au registre. L'OPC ne gère pas les célébrations religieuses dans leur registre.

Tiré directement du site de l'OPC :

« Une inscription au registre sera requise lorsque l'acheteur signataire du contrat d'origine est le même que celui qui signe le nouveau contrat relatif au renouvellement ou à la reconduction de son lot, de sa concession ou de tout autre endroit servant aux mêmes fins, et ce, bien qu'il s'agisse du renouvellement ou de la reconduction du même contrat. »

Donc, lorsqu'une concession vient à échéance au bout du terme prévu au contrat (ex. : 25 ans), si c'est le même concessionnaire d'origine qui renouvelle sa concession, le contrat de renouvellement doit être inscrit au registre dans les 45 jours.

« Une inscription au registre sera requise lorsque l'acheteur signataire du contrat d'origine n'est pas le même **et** que le nouvel acheteur **convient** de biens ou de services à rendre au moment de son propre décès. »

Interprétation non-autorisée : Si c'est une nouvelle personne qui signe le contrat de renouvellement d'un lot (donc après l'échéance du terme du contrat d'origine), la manière de procéder est la suivante :

- Si le nouveau concessionnaire a l'intention d'être inhumé dans ce lot, il faut inscrire ce contrat au registre.
- Si le nouveau concessionnaire n'a pas l'intention d'être inhumé dans ce lot (ex. : le lot est déjà plein, ou le concessionnaire a déjà un autre lot pour sa propre sépulture), alors il n'est pas nécessaire d'inscrire ce contrat au registre.

### **MODIFICATION, ANNULATION ET EXÉCUTION**

L'utilisation de ces trois catégories est gratuite. On ne peut pas utiliser le gabarit pour effectuer ces opérations, il faut aller directement dans le registre.

## 1. **Modification**

- changement d'adresse du concessionnaire;
- nouvelle vente d'un service dans un dossier existant (ex : paiements de l'inhumation, prolongation d'entretien, etc.).

Dans le cas d'un renouvellement d'entretien, il vaudrait mieux alors indiquer un numéro différent de celui du contrat initial.

Exemple : Contrat de concession : STG-526  
Prolongation d'entretien : STG-526-1

On doit alors aller indiquer la modification du contrat dans le registre avec la date précise.

Imprimer la confirmation pour votre dossier.

## 2. **Annulation**

On parle d'annulation de contrat quand il y a une rétrocession de concession en faveur de la fabrique (voir formulaire dans Guide de gestion des cimetières, p. 91). Le contrat est alors résilié d'un commun accord entre le concessionnaire et la fabrique.

On doit alors aller indiquer l'annulation du contrat dans le registre avec la date précise.

Imprimer la confirmation pour votre dossier.

Note : Le site de l'OPC indique qu'il est possible d'obtenir un remboursement en cas d'annulation (on parle ici du 10\$ ou du 30\$ versé à l'OPC).

## 3. **Exécution**

L'exécution d'un contrat (pour les fins du registre de l'OPC) survient quand tous les biens et services ont été fournis, ce qui se produit :

- au décès du concessionnaire;
- au décès de la personne pour laquelle on a vendu des préarrangements.

Le contrat est également exécuté lorsque :

- le terme du contrat est écoulé et celui-ci n'est pas renouvelé ou le renouvellement est fait par un autre concessionnaire.

On doit alors aller indiquer l'exécution du contrat dans le registre avec la date.

Imprimer la confirmation pour votre dossier.

**IMPORTANT** : Même si le contrat est exécuté au sens du registre de l'OPC, la fabrique ou la compagnie de cimetièrre a des obligations tant que la durée du contrat n'est pas à échéance (ex. : l'entretien du lot).

### **INSCRIPTION DES PRÉARRANGEMENTS FUNÉRAIRES**

Créer un numéro : par exemple, CDF (certificat dépôt funéraire).

Ce ne sont pas toutes les fabriques qui ont des préarrangements funéraires. Si le préarrangement concerne uniquement les funérailles (ou autres types de cérémonies religieuses), vous n'avez pas à inscrire ce contrat au registre.

Vous pouvez utiliser le gabarit fourni par l'OPC pour effectuer ces inscriptions tout d'un bloc. Sur le site de l'OPC, aller sous <*gérer les contrats de l'entreprise*>, <*importer massivement les contrats*> et <*importer les fichiers*>.

Toujours imprimer une attestation pour chacun des dossiers.

### **INSCRIPTION DES ANCIENS CONTRATS**

Seulement les anciens contrats *dont le premier concessionnaire est toujours vivant* **DOIVENT** être inscrits au plus tard le 18 juillet 2023.

**IMPORTANT** : L'inscription doit être faite même si la fabrique n'a pas signé de contrat papier avec le concessionnaire et n'a qu'un contrat moral.

Cette inscription est **OBLIGATOIRE** et gratuite.

L'inscription d'un contrat dont le concessionnaire est décédé est **FACULTATIVE**.

Deux façons de procéder :

- entrer chaque contrat un à un directement au registre;
- avec l'aide du gabarit fourni par l'OPC (un tableau format Excel que vous pouvez télécharger sur votre ordinateur).

En utilisant le gabarit, vous pouvez entrer à votre rythme tous les contrats dans le tableau Excel. Par la suite, il suffit d'importer ce gabarit dans le registre en ligne et

tout est transféré d'un coup. Si votre fabrique a plusieurs cimetières, vous pouvez remplir le gabarit et le transférer avec les contrats d'un seul cimetière à la fois afin de diviser le travail.

**NOTE :** Vous n'avez pas à faire des démarches supplémentaires pour obtenir les dates de naissance et les noms des parents des concessionnaires, tel que demandé au registre. Entrez les anciens contrats au registre avec l'information que vous avez.

**Conseil :** Utilisez les livres des fêtes des paroisses pour retrouver les noms des parents, cela est facile et rapide et permet de bien identifier le concessionnaire.

Pour l'utilisation du gabarit, il faut mettre les dates avec des tirets. Pour les fabriques ayant fusionnées, inscrire l'ancienne adresse de la fabrique qui détenait le cimetière à l'époque de la signature du contrat.

Dans le gabarit d'importation, sous nature du contrat et valeur du contrat, vous devriez être capable d'ouvrir les options sur une liste déroulante. Si vous ne pouvez pas le faire, votre version d'Excel n'est pas assez récente, il faudrait penser obtenir la version la plus récente. Voici les choix de la liste déroulante pour que vous puissiez les entrer dans ces cases :

case Nature du contrat :	PSF- Arrangements préalables de services funéraires
	SEP- Achat préalable de sépulture
	AUT- Autre
case Valeur du contrat avant les taxes :	TR1- moins de 1 000\$
	TR2- 1 000\$ et plus

Il peut arriver qu'il y ait quelques contrats avec deux concessionnaires, même si ce n'était pas supposé être permis. Il faut indiquer les deux concessionnaires (et leurs parents respectifs), étant donné que les deux ont signé et sont officiellement preneurs du contrat.

On doit aussi inscrire les concessionnaires habitant à l'extérieur du Québec.

Une fois le gabarit complété, pour effectuer le transfert, il faut aller sous *<gérer les contrats de l'entreprise>*, *<importer massivement les contrats>* et *<importer les fichiers>*.

Toujours imprimer une confirmation pour vos dossiers.

## **RECOMMANDATIONS**

Respectez le délai des 45 jours pour entrer les nouvelles ventes.

Entrez en priorité les préarrangements funéraires, si vous en avez dans votre fabrique, car c'est ce qui est le plus important pour assurer un suivi auprès des familles. Suivra les contrats de concession d'avant 2021.

Ne pas attendre l'approche de la date limite pour débiter l'inscription des anciens contrats. C'est un travail minutieux qui va demander un certain temps, surtout si vos dossiers ne sont pas à jour.

Ne vous éparpillez pas, entrez un cimetière au complet avant d'en commencer un autre.

Devenir membre de l'Association des cimetières chrétiens du Québec (ACCO) pour cette année est une bonne stratégie car ils offriront des formations pertinentes sur ce sujet, en plus du congrès annuel. Coût de la cotisation annuelle : 3\$ par nombre d'inhumation de l'année précédente.

Le congrès de l'ACCO se tiendra par ZOOM (pas besoin de se déplacer!) du 31 mai au soir au 3 juin 2021. Allez voir leur site internet : <https://www.accquebec.com/>

Vous avez d'autres questions :

- ACCQ si vous êtes membre : <https://www.accquebec.com/>  
téléphone : (855) 235-5553
- Directement à l'OPC par courriel à : [inforegistre@opc.gouv.qc.ca](mailto:inforegistre@opc.gouv.qc.ca)  
par téléphone : (833) 994-2366
- Chancellerie de votre diocèse

L'Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec  
Le 13 mai 2021



**CONSEIL PONTIFICAL POUR  
LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX**

**Bouddhistes et chrétiens :  
promouvoir une culture du soin et de la solidarité**

**MESSAGE POUR LA FÊTE DE VESAKH 2021**

**Cité du Vatican**

Chers amis bouddhistes,

1. Au nom du Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux, je vous écris à l'occasion de la fête de Vesakh pour vous adresser mes salutations les plus sincères. Je prie pour que cette fête annuelle de la naissance, de l'illumination et du décès de Gautama Bouddha puisse apporter joie, sérénité et espoir dans le cœur des bouddhistes du monde entier.

2. La situation mondiale actuelle, tragiquement marquée par la pandémie de COVID-19, met au défi les adeptes de toutes les religions de collaborer de manière nouvelle au service de la communauté humaine. Dans son Encyclique *Fratelli tutti*, signée à Assise le 3 octobre 2020, le Pape François a réitéré l'urgence d'une solidarité universelle qui permette à l'humanité de surmonter ensemble les crises difficiles qui la menacent, car « personne ne se sauve tout seul » (Pape François, *Fratelli tutti*, 32).

3. Ces vœux de Vesakh, dont nous avons célébré l'année dernière le 25<sup>e</sup> anniversaire, mettent en lumière nombre de valeurs que nous partageons et la sagesse qui préside à la collaboration que nous encourageons, en particulier pour affronter des moments aussi difficiles que ceux d'aujourd'hui. Les souffrances causées par la pandémie de COVID-19 nous ont fait prendre conscience de notre vulnérabilité et de notre interdépendance partagée. Nous sommes appelés à découvrir et à pratiquer la solidarité inscrite dans nos traditions religieuses respectives. Comme le dit le Pape François, « Dans ces récits si anciens, emprunts de profond symbolisme, une conviction actuelle était déjà présente : tout est lié, et la protection authentique de notre propre vie comme de nos relations avec la nature est inséparable de la fraternité, de la justice ainsi que de la fidélité aux autres » (Pape François, *Message pour la Journée mondiale de la paix*, 1<sup>er</sup> janvier 2021).

4. L'enseignement bouddhiste des « Quatre incommensurables » (demeures de Brahma) nous offre un message intemporel de solidarité et de soins actifs. Parler de *mettā* (bonté aimante) signifie exhorter les adeptes à déployer un amour sans bornes envers tous. « Comme une mère, au péril de sa vie, protège son enfant, son unique enfant, ainsi doit-on ouvrir son cœur à l'infini à tous les êtres vivants » (*Mettā Sutta*). Comme le Bouddha l'a enseigné, les pratiquants sont également

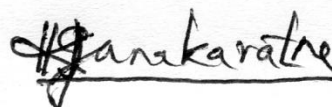
encouragés à « se hâter de faire le bien et écarter sa pensée du mal ; car de celui qui fait le bien avec indolence, l'esprit se plait dans le mal » (*Dhammapada*, 116).

5. Puisse cette situation dramatique de la pandémie COVID-19 renforcer nos liens d'amitié et nous unir davantage au service de la famille humaine, en adoptant « la culture du dialogue comme chemin, la collaboration commune comme conduite ; la connaissance réciproque comme méthode et critère » (Pape François, *Fratelli tutti*, 285).

6. Chers amis bouddhistes, ce sont-là les pensées que je souhaite partager avec vous cette année. Regardons l'avenir avec espoir et sérénité. Bonne fête !



Miguel Ángel Card. Ayuso Guixot, MCCJ  
Président



Msgr. Kodithuwakku K. Indunil J.  
Secrétaire



**PONTIFICAL COUNCIL FOR INTERRELIGIOUS DIALOGUE**

00120 Vatican City

Tel: +39.06.6988 4321

Fax: +39.06.6988 4494

E-mail: [dialogo@interrel.va](mailto:dialogo@interrel.va)

<http://www.pcinterreligious.org/>